

219C0955
FR0000127771-FS0562

12 juin 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 juin 2019, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 juin 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 71 148 552 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,43% du capital et 5,08% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention (effective)	17 773 136	1,36	17 773 136	1,27
Détention (par assimilation)	53 375 416	4,08	53 375 416	3,81
Total Société Générale	71 148 552	5,43	71 148 552	5,08

Ce franchissement de seuil résulte d'une réception d'actions VIVENDI détenues à titre de collatéral dans le cadre des activités de négociation.

Le déclarant a précisé détenir, au 6 juin 2019, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 48 897 986 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- une position acheteuse sur 6 *call* listés à dénouement physique portant sur 651 000 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 21 juin 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 22 € et 32 € ;
- une position acheteuse sur 6 contrats d'achat à terme portant sur 47 140 186 actions VIVENDI, dénouable jusqu'entre le 6 mai 2020 et le 9 avril 2024 ;
- une position acheteuse sur 2 *put* options OTC à dénouement physique portant sur 5 100 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 21 juin 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 16 € et 25 € ; et
- une position vendeuse sur 9 *put* listés à dénouement physique portant sur 1 101 700 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance jusqu'entre le 21 juin 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 12 € et 25 €.

¹ Sur la base d'un capital composé de 1 309 342 915 actions représentant 1 401 421 342 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a précisé détenir, au 6 juin 2019, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 4 477 430 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- une position acheteuse sur 7 *contracts for difference* à dénouement en espèces et portant sur 56 103 actions VIVENDI, dénouable en espèces à tout moment ;
- une position acheteuse sur 2 *equity linked swaps sur panier* à dénouement en espèces portant sur 3 238 414 actions VIVENDI, exerçable entre le 2 juillet 2019 et le 9 août 2019 à des prix unitaires par action compris entre 23,55 € et 23,90 € ;
- une position acheteuse sur 1 *equity linked swaps* à dénouement en espèces portant sur 221 556 actions VIVENDI, exerçable le 17 juin 2019 au prix unitaire par action de 24,26 € ;
- une position acheteuse sur 1 contrat d'achat à terme sur panier à dénouement en espèces portant sur 885 326 actions VIVENDI, dénouable jusqu'au 1^{er} juin 2023 ;
- une position acheteuse sur 3 *call option OTC* à dénouement en espèces et portant sur 66 097 actions VIVENDI, exerçable entre le 18 juin 2019 et le 3 septembre 2019 à des prix par action compris entre 23,84 € et 24,98 € ;
- une position acheteuse sur 1 *call warrants listés* à dénouement en espèces et portant sur 2 499 actions VIVENDI, exerçable jusqu'au 19 juin 2019 au prix unitaire par action de 21 € ; et
- une position vendeuse sur 9 *put warrants listés* à dénouement en espèces et portant sur 7 435 actions VIVENDI, exerçable jusqu'entre le 21 juin 2019 et le 3 janvier 2025 à des prix unitaires par action compris entre 22 € et 33,75 €.
